LES FORMATIONS DU SNP

Syndicat National des Psychologues

16 et 17 mai 2019

Approche de l'expertise psychologique

20 septembre 2019

Les écrits des psychologues

25 octobre 2019

Psychologues et spécificités de l'exercice libéral

Fondé en 1950 par des professionnels diplômés, le SNP est un syndicat professionnel qui s'est donné pour mission la reconnaissance de la profession et la défense des professionnels

LES FORMATIONS DU SNP

APPROCHE DE L'EXPERTISE PSYCHOLOGIQUE

JEUDI • 16 • MAI • 2019 (9H30-18H) et
VENDREDI • 17 • MAI • 2019 (9H30-18H)

PUBLIC CONCERNÉ : Psychologues

OBJECTIFS :

• Appréhender la fonction légale du psychologue expert
• Appréhender le cadre de l'intervention du psychologue expert au civil et au pénal dans le système judiciaire
• Evaluer la fonction expertale
• Savoir mener une expertise et en connaître les limites

PÉDAGOGIE :

Alternance d'apports théoriques, d'échanges et d'analyses de situations

CONTENU :

• Cadre pénal et civil de l'expertise : repères et enjeux
• Conduire une expertise : caractéristiques de la mission et de l'entretien
• Les examens complémentaires (projectifs, cognitifs)
• Clinique et psychopathologie en expertise
• Rédiger une expertise
• Se positionner lors de l'audience de réquisition pour audition et déposition aux Assises
• Contraintes expertales et autonomie professionnelle :positionnement du psychologue expert
• La déontologie professionnelle

INTERVENANTS :

Hélène DUBOST, Psychologue clinicienne, Expert près la Cour d'appel de Lyon, Secrétaire générale adjointe du SNP
Patrick-Ange RAOULT, Psychologue clinicien, Expert près la Cour d'appel de Chambéry, MCF HDR Grenoble Alpes. Labo : CRPPC Lyon 2

LES FORMATIONS DU SNP

LES ÉCRITS DES PSYCHOLOGUES

Vendredi • 20 • septembre • 2019
(9h30-18h)

PUBLIC CONCERNÉ : Psychologues libéraux ou en institution

OBJECTIFS :

• Comprendre et différencier les aspects éthiques, déontologiques, et juridiques des écrits des psychologues
• Comprendre le cadre des missions dans lesquels ils peuvent être produits
• Préserver dans la forme et le fond des écrits les droits fondamentaux des personnes
• Exercer sa responsabilité déontologique et légale comme auteur de ses écrits
• Répondre aux demandes des tiers comme à celles des usagers sans permettre le mésusage des écrits

PÉDAGOGIE :

• Analyse des situations apportées par les participants et réponses à leurs préoccupations
• Alternance d'apports théoriques, d'échanges et d'analyses de situations

CONTENU :

• Statut juridique et administratif des différents écrits professionnels (notes personnelles, signalement, attestations, expertise, évaluation, rapports etc..)
• Codes de déontologie et obligations professionnelles du psychologue envers les personnes que ses écrits concernent
• Responsabilités du psychologue vis-à-vis des tiers destinataires des écrits
• Usage des outils modernes de partage et enregistrement des informations écrites dans le respect des garanties déontologiques et du droit des usagers

INTERVENANTS :

Christine MANUEL, INTERVENANT Psychologue, Ex membre de la CNCDP, a exercé à la PJJ, en CMPP

LES FORMATIONS DU SNP

PSYCHOLOGUES ET SPÉCIFICITÉS DE L'EXERCICE LIBÉRAL

Vendredi • 25 • octobre • 2019
(9h30-18h)

PUBLIC CONCERNÉ : Psychologues exerçant ou projetant d'exercer en libéral

OBJECTIFS :

• Découvrir ou redécouvrir les spécificités de l'exercice libéral
• Aborder la question du secret professionnel sous l'angle juridique et déontologique
• Réfléchir à la question des échanges et des liens du psychologue en libéral avec ceux et celles qui le consultent, avec ses partenaires et évaluer leur pertinence
• Apprendre à rédiger attestations, comptes rendus... dans le respect des contraintes légales
• Connaître les textes régissant le dossier du patient, les notes personnelles...
• Comprendre les conséquences sur l'exercice libéral de l'absence d'une déontologie légalisée et d'une instance professionnelle

PÉDAGOGIE :

Alternance d'apports théoriques, d'échanges et d'analyses de situations

CONTENU :

• Exercice libéral, exercice solitaire ?
• Un cadre légal et un cadre personnel de travail • La question du secret professionnel
• Les écrits et les attestations : les contraintes et pièges fréquents
• Les partenaires du psychologue
• La déontologie du psychologue
• Partage d'expérience et réponses aux questionnements des participants ; document récapitulatif remis aux participants

INTERVENANTS :

Jacques BORGY, Psychologue clinicien en exercice libéral, Secrétaire général du SNP

LES FORMATIONS DU SNP

INFORMATIONS

ORGANISME FORMATEUR

SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES
40 rue Pascal • porte G 75013 Paris 01 45 82 03 39
• snp@psychologues.org
Enregistrée sous le numéro 11 75 50701 75
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail)

LIEU DES FORMATIONS

MAISON DE LA SALLE- 78A rue de Sèvres 75007 Paris M° Duroc
(Lignes 10/13)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION INDIVIDUELLE
L'inscription est validée à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement par chèque à l'ordre du SNP. L'établissement d'une facture est faite sur simple demande. En cas d'inexécution partielle ou totale de formation du fait du SNP, les frais de formation seront remboursés. L'inexécution du fait du stagiaire permet un remboursement à hauteur de 75% si l'annulation est faite 30 jours avant la date prévue de la formation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être fait. Une attestation de présence sera remise à l'issue de la formation. I

NSCRIPTION FORMATION CONTINUE
Une préinscription est faite à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné d'une demande de convention simplifiée. L'inscription est considérée comme définitive à réception de la convention signée par l'employeur. Les frais de formation sont à régler dans les 30 jours suivant l'établissement de la facture. La réduction Adhérent SNP ne peut s'appliquer. En cas d'inexécution partielle ou totale de formation du faite du SNP, les frais de formation seront remboursés. L'inexécution du fait du stagiaire permet un remboursement à hauteur de 75% si l'annulation est faite 30 jours avant la date prévue de la formation. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être fait. Une attestation de présence sera remise à l'issue de la formation.

LES FORMATIONS DU SNP

BULLETIN D'INSCRIPTION

A nous renvoyer SNP
40 rue Pascal • porte G
75013 Paris

Nom _____

Adresse _____

_____

_____

_____

Email _____

Téléphone _____

_____

N° ADHÉRENT SNP OU À DÉFAUT N° ADELI MERCI DE JUSTIFIER DE VOTRE TITRE DE PSYCHOLOGUE SI VOUS N'AVEZ NI N°ADELI NI N° ADHÉRENT SNP

Formation choisie	Tarif individuel	Réduction adhérent SNP	Tarif formation continue	Déjeuner sur place	Total dû
16 et 17/05/2019	☐ 190€	☐ -25€	☐ 320€	☐ 30€	_____
20/09/2019	☐ 95€	☐ -25€	☐ 160€	☐ 15€	_____
25/10/2019	☐ 95€	☐ -25€	☐ 160€	☐ 15€	_____

TOTAL : _____

DATE ET SIGNATURE :

LES FORMATIONS DU SNP

VOUS ÊTES PSYCHOLOGUE ?

Reconnaissance professionnelle,
Remboursements, Déontologie,
Respect de l'autonomie professionnelle...

Rendez-vous sur
www.psychologues.org
Rubrique : Adhérer dans le public, dans le privé, en libéral...

Ne restez pas seul avec les difficultés de votre exercice professionnel !

Le Syndicat professionnel vous soutient et vous accompagne ! Participez aux actions du SNP ! dans une commission nationale... dans une représentation régionale ou départementale...

Cotisation à partir de 50€ selon vos revenus Cotisation ouvrant droit à déduction fiscale